

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2020 à 20 heures 00**

Présidence : Monsieur Dominique CHAUVIERE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CARPENTIER

Etaient présents : D.CHAUVIERE, D.LAMARQUE, A.GUIHARD, P.GUERCHET, S.CARPENTIER, S.GUERCHET, J.DELORME, M.BRONKHORST, MF.MARTEL, A.GEFFRAY, C.MAHE, M.CONCINA, B.CAMUS, R.RIAUD, A.BAUCHET.

Absents ayants donné procuration : A.BAUDAIRE (procuration à S.CARPENTIER), P.FRIOT (procuration à P.GUERCHET), F.GAUDIN (procuration à A.GUIHARD), C.DAVID (procuration à R.RIAUD).

A 20 H 00 le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020. A.GEFFRAY signale que le nom de Mme BOUCARD est mal orthographié sur le procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Sylvie CARPENTIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Contrat de vacation pour la mise sous plis de la propagande électorale
- Cession d'un terrain de 800m²

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

M. le Maire présente les comptes de gestion du budget principal et des comptes de gestion des budgets annexes assainissement et lotissement Moulin à vent, dressés par le Trésorier. Les comptes de gestion concordent avec les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Les comptes de gestion sont approuvés par 17 voix pour et 2 abstentions (A.GEFFRAY et M.BRONKHORST).

2- PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

D.LAMARQUE présente les résultats des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune, dressés par l'ordonnateur.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général : 605 930.13 €
Chapitre 012 Charges de personnel : 976 752.81 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 489 283.08 €
Chapitre 66 Charges financières : 71 900.81 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 1 768.99 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 79 003.97 €
TOTAL : 2 224 639.79 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses : 133 004.23 €
Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 894 981.14 €
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations : 552 434.84 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 67 812.95 €
Chapitre 76 Produits financiers : 2.75 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels : 18 608.84 €
Chapitre 013 Atténuations de charges : 25 715.67 €
Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté : 292 011.31 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 200.37 €
TOTAL : 2 992 771.10 €

Solde de la section de fonctionnement : 768 132.31 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : 270 455.33 €
Opération 1801 – Aménagement rues de Nantes et Châteaubriant : 707 013.57€
Opération 1802 – Aménagement avenue Jean Burel : 154 455.24 €
Opération 1803 – Confluences : 14 703.92 €
Opération 9001 – Matériel, mobilier et informatique administration générale : 16 042.48 €
Opération 9002 – Matériel, mobilier Services techniques : 18 081.05 €
Opération 9003 – Matériel, mobilier et informatique Médiathèque : 1 499.96 €
Opération 9004 – grosses réparations bâtiments communaux : 17 360.48 €
Opération 9005 – Extensions de réseaux : 29 956.75 €
Opération 9006- travaux de voirie : 10 961.67 €
Opération 9007 – Matériel, mobilier et informatique Groupe scolaire : 4 593 .31 €
Opération 9008 – opérations foncières : 8 260.40 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 28 143.84 €
TOTAL : 1 281 528 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 188 631.51 € €
Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues : 12 852.07 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières : 9 606.83 €
Opération 1801 – Aménagement rues de Nantes et Châteaubriant : 72 231 €
Opération 1802 – Aménagement avenue Jean Burel : 10 568 €
Opération 9004 – grosses réparations bâtiments communaux : 17 360.48 €
Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté : 168 274.01 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 98 947.44 €
TOTAL : 597 515.26 €

Solde de la section d'investissement : - 684 012.74 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général : 213 881.84 €

Chapitre 66 Charges financières : 8 531.88 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections : 509 132.43 €

TOTAL : 731 546.15 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses : 66 672 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 0.74 €

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté : 148 988.98 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections : 471 019.53 €

TOTAL : 686 681.25 €

Solde de la section de fonctionnement : - 44 864.90 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : 50 000 €

Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté : 34 132.43 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 471 019.53 €

TOTAL : 555 151.96 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 509 132.43 €

TOTAL : 509 132.43 €

Solde de la section d'investissement : - 46 019.53 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 66 Charges financières : 17 688.76 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections : 65 404.37 €

TOTAL : 83 093.13 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 Vente de produits finis, prestations de services : 112 171.12 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections : 24 284.14 €

TOTAL : 136 455.26 €

Solde de la section de fonctionnement : 53 362.13 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : 46 271.81 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours : 155 441.06 €

Opérations d'ordre : 47 633.31 €

TOTAL : 249 346.18 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 55 731.23 €

Chapitre 27 Autres immobilisations financières : 619.14 €

Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté : 65 262.83 €

Opérations d'ordre : 88 753.54 €

TOTAL : 210 633.74 €

Solde de la section d'investissement : - 38 979.44 €

M. le Maire sort de la salle à 20h18 et M. LAMARQUE soumet au vote les comptes administratifs. Les comptes administratifs sont approuvés par 17 voix pour et 1 abstention (A.GEFFRAY).

3- AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire rentre dans la salle à 20h20.

M. le Maire expose que le budget annexe assainissement étant clôturé au 31 décembre 2019, conformément à la délibération 2019-07-009 du 18 décembre 2019, les résultats du budget annexe assainissement doivent être repris dans le budget principal de la commune, avant d'être transférés à Redon Agglomération.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Constatant les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Excédent de fonctionnement de	476 121.00 €
Excédent reporté de	292 011.31 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	768 132.31 €

Déficit d'investissement de	684 012.74 €
Excédent des restes à réaliser de	337 310.16 €
Soit un besoin de financement de	346 702.58 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement de	53 362.13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	53 362.13 €

Déficit d'investissement de	38 979.44 €
Déficit des restes à réaliser de	12 481.60 €
Soit un besoin de financement de	51 461.04 €

Les résultats du budgets annexes assainissement, vu le transfert de la compétence Eau et Assainissement à Redon Agglomération, doivent être repris dans le budget principal de la commune afin d'être ensuite transférés à Redon Agglomération.

La reprise des résultats du budget annexe assainissement sur le budget principal nécessite de comptabiliser les écritures suivantes au budget principal :

Ligne 001 en dépense d'investissement : 38 979,44 €, et compte 10682 en recette d'investissement : 38 979,44 € reversement de Redon Agglomération,
Ligne 002 en recettes de fonctionnement : 53 362,13 € et compte 678 en dépense de fonctionnement : 53 362,13 €, pour versement à Redon Agglomération,
L'opération se traduisant par une dépense de trésorerie de 14 382,69 €.

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001)	722 992.18 €
- Affectation en réserve (compte 1068)	346 702.58 €
- Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	474 797.86 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Constatant les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement de	193 853.88 €
Excédent reporté de	148 988.98 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	44 864.90 €

Déficit d'investissement de	46 019.53 €
Soit un besoin de financement de	46 019.53 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- Déficit d'investissement reporté	46 019.53 €
- Déficit de fonctionnement reporté	44 864.90 €

Le Conseil municipal approuve ces affectations de résultats par 18 voix pour et 1 abstention (A.GEFFRAY).

4- BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La commission des finances, réunie le 12 février 2020, propose l'attribution des subventions suivantes :

SPORT

FCAV : 1 730 € de fonctionnement + 2 871 € pour l'éducateur sportif
Tennis Club : 360 €
Shorinju-Kempo : 360 €
USSN section VTT : 230 €

CULTURE

Théâtre de Tabago : 100 €
Vivre et agir au pays : 230 €
Les Amis de la chapelle Saint-Joseph : 230 €
Histoire et patrimoine : 230 €
Atlantic Dancers : 230 €
Centre culturel maritime de Nantes : 580 €
Scène ouverte : 230 €
Tam Tama : 230 €

LOISIRS

Sport loisirs : 230 €
Gym féminine : 360 €
Danse nicolasienne : 230 €
Club des aînés : 230 €
Femme et vie locale : 230 €
Gym retraités : 230 €
Aéromodélisme du pays de Vilaine : 230 €

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL, CARITATIF, HUMANITAIRE

Restos du cœur REDON : 230 €
Secours catholique REDON : 230 €
ADAPEI Blain : 100 €
ADAPEI Redon : 700 €
Solidarité femmes Loire-Atlantique : 200 €
ASF Action sans frontière : 230 €
Alcool assistance Rennes : 100 €
FNATH : 100 €

AUTRES ASSOCIATIONS

Société de chasse : 230 € + 1.50€ par capture de ragondins sur justificatif
Comice agricole : 90 €

UNC AFN : 230 €
RASED Pontchâteau : 264 €
Mémoire fruitière : 230 €

D.LAMARQUE précise qu'en plus des subventions, il est prévu le renouvellement de tapis de sol à la salle des sports pour un montant de 1000€.

R.RIAUD rajoute que le Secours populaire n'a pas fait de demande, estimant que c'est à la Commune de faire le choix d'attribuer une subvention. Le Maire répond que les associations doivent faire la démarche de déposer un dossier.

P.GUERCHET rappelle que la commune prend à sa charge chaque année un pot pour l'organisation de la randonnée annuelle de l'USSN VTT.

B.CAMUS présente la demande de l'association Quinsignac animation loisirs de prendre en charge l'enlèvement de pneus usagés. Le Maire propose que la commune prenne ce coût directement à sa charge.

Le Maire propose d'attribuer une subvention au CCAS de 16 708.70 €

Le Maire propose d'attribuer une subvention à la CAISSE DES ECOLES de 48 € par élève et par an soit 7 728 €.

Les subventions sont attribuées à l'unanimité.

Suite aux arbitrages de la commission générale réunie le mercredi 19 février, le projet de budget primitif de la commune se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général : 747 580 €
Chapitre 012 Charges de personnel : 997 100 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 495 138 €
Chapitre 66 Charges financières : 63 200 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 54 862.13 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues : 32 822.73 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 694 725 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 78 000 €
TOTAL : 3 163 427.86 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses : 132 500 €
Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 871 020 €
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations : 585 700 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 65 200 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels : 6 000 €
Chapitre 013 Atténuations de charges : 20 000 €
Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté : 474 797.86 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 210 €
TOTAL : 3 163 427.86 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : 282 000 €
Opérations d'équipement : 612 715 €
Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté : 722 992.18 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues : 15 000 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 210 €
Restes à réaliser : 118 141.84 €
TOTAL : 1 759 059.02 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 57 200 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés : 385 682.02 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues : 88 000 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : 694 725 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 78 000 €
Restes à réaliser : 455 452 €
TOTAL : 1 759 059.02 €

Le budget primitif 2020 de la commune est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (M.BRONKHORST).

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général : 20 000 €
Chapitre 66 Charges financières : 7 600 €
Chapitre 002 Déficit de fonctionnement reporté : 55 864.90 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 96 019.53 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections : 471 019.53 €
TOTAL : 639 508.96 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses : 168 484 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 5.43 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections : 471 019.53 €
TOTAL : 639 508.96 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés : 50 000 €
Chapitre 001 Déficit d'investissement reporté : 46 019.53 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 471 019.53 €
TOTAL : 567 039.06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : 96 019.53 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 471 019.53 €
TOTAL : 567 039.06 €

Le budget primitif 2020 du lotissement est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (A.GEFFRAY).

5- COTISATIONS 2020

Pour l'année 2020 le Maire propose de renouveler l'adhésion aux organismes suivants :

- CAUE de Loire-Atlantique : 160 €
- AMF : 837,72 €
- Fondation du patrimoine : 230 €
- AIDE : 1 642 €
- Bruded : 974,10 €

Ces adhésions sont approuvées à l'unanimité.

6- ATTRIBUTION DES CREDITS « PERISCOLAIRES » POUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES, ET DES CREDITS « CLASSES DECOUVERTES » POUR L'ANNEE CIVILE 2020

M. le Maire propose d'attribuer une subvention pour les activités suivantes :

CLASSES DECOUVERTES

Les écoles de l'Herbinerie et Sainte-Anne organisent des classes découvertes (sortie scolaire incluant au moins une nuitée). Une subvention est proposée pour soutenir les projets pédagogiques liés aux classes découvertes, d'un montant de 5.50€ par élève et par jour de sortie.

La subvention sera versée à l'OGEC pour l'école Sainte-Anne, et à l'Amicale Laïque pour l'école de l'Herbinerie.

CREDITS « PERISCOLAIRES »

La Commune participe aux projets pédagogiques des écoles de l'Herbinerie et Sainte-Anne par l'octroi d'un crédit spécifique. Il est proposé d'attribuer un crédit de 11€ par élève aux deux établissements pour l'année 2020, soit un montant par école fixé comme suit :

Subvention à l'OGEC de l'école Sainte-Anne : 1 331 €

Budget « périscolaire » de l'école de l'Herbinerie (sur le budget principal de la commune) : 1 771 €

A.GEFFRAY s'interroge sur l'obligation de prendre en charge ces crédits périscolaires pour l'école privée. Il est précisé que ces crédits dits « périscolaires » concernent bien le temps scolaire, pour des projets pédagogiques spécifiques, des sorties culturelles ou le partenariat avec des intervenants extérieurs.

Les crédits « classes découvertes » et « périscolaires – activités pédagogiques » sont approuvés par 17 voix pour et 2 abstentions (B.CAMUS et A.GEFFRAY).

7- ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OGEC SAINTE-ANNE POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 48€ par an et par élève à l'OGEC Sainte-Anne pour l'acquisition de fournitures scolaires, conformément au principe d'équité avec les crédits attribués par la Commune au budget de la Caisse des écoles, soit une subvention globale pour 2020 de 5 808 €.

Le Conseil municipal approuve cette subvention par 17 voix pour et 2 abstentions (B.CAMUS et A.GEFFRAY).

8- TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2020

M. le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2019.

L'état de notification des bases d'imposition (Etat 1259) n'ayant pas encore été transmis par la préfecture, la proposition ci-dessous se base sur une estimation des bases prévisionnelles 2020.

	Bases 2020 – hypothèse	Taux	Produit
Taxe d'habitation	4 726 699	12.38%	585 165 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 830 850	14.14%	541 682 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86 365	46.63%	40 272 €
TOTAL			1 167 120 €

D.LAMARQUE alerte le Conseil municipal sur l'impact de la réforme de la fiscalité locale : la suppression de la taxe d'habitation, et l'attribution de la part départementale de taxe foncière modifiera l'assiette d'imposition.

Le Conseil municipal approuve les taux d'imposition 2020 par 17 voix pour et 2 abstentions (J.DELORME et M.BRONKHORST).

9- CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES SUR LE GRADE DE REDACTEUR

Suite à la mission de conseil organisation menée par le Centre de gestion, et suite à la procédure de recrutement d'un Directeur des services techniques, M. le Maire propose de créer un poste de Directeur des services techniques sur le grade de rédacteur.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

10- CREATION D'UN POSTE DE CHEF D'EQUIPE VOIRIE ET ESPACES VERTS SUR LE GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Suite à la mission de conseil organisation menée par le Centre de gestion, et suite à la procédure de recrutement d'un Chef d'équipe, M. le Maire propose de créer un poste de Chef d'équipe voirie et espaces verts sur le grade d'agent de maîtrise principal.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

11- INDEMNITE FORFAITAIRE COMPENSATRICE POUR LES ELECTIONS (IFCE)

L'IFCE permet d'indemniser les agents territoriaux de catégorie A qui participent aux scrutins électoraux.

La délibération 2019-03-010 du 07 mai 2019 autorise le Maire à fixer l'IFCE par arrêté.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté municipal prévoira l'attribution d'une IFCE à la directrice générale des services. Il précise que les agents de catégorie B et C participant au scrutin sont dédommagés par des heures supplémentaires.

12- DELEGATION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES

M. le Maire expose que la loi NOTRe (loi 2015-991 du 07 août 2015) a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020. Les statuts de Redon agglomération modifiés par l'arrêté inter-préfectoral du 31 décembre 2019, intègrent cette nouvelle compétence.

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 permet aux intercommunalités de déléguer cette compétence aux communes.

Les Maires de Redon agglomération ont souhaité conserver une gestion communale de proximité pour la compétence eaux pluviales.

Il est proposé d'approuver le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaine à compter du 1er janvier 2020 ; une convention de délégation entre Redon agglomération et la commune sera mise en place dans le courant de l'année 2020.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délégation de la compétence Eaux pluviales par Redon agglomération à la commune.

13- ACCORD-CADRE AVEC LA COMMUNE DE PLESSE POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Préfet de Loire-Atlantique a incité les communes à dissoudre le Syndicat de voirie. Les communes membres ont délibéré en ce sens fin 2019.

Afin de poursuivre le service d'entretien des voiries dans une perspective de mutualisation, il est proposé de conventionner avec la commune de Plessé, qui a repris le matériel et le personnel du Syndicat de voirie et qui a créé budget annexe spécifique pour cette activité.

P.GUERCHET expose le projet d'accord-cadre et de convention porté par la commune de Plessé permettant de poursuivre la mutualisation mise en place par le Syndicat de voirie.

La commune de Plessé a repris le matériel et le personnel du Syndicat de voirie, intégrés dans un budget annexe.

Les coûts proposés pour 2020 sont identiques aux coûts 2019. La balayeuse passe sur la commune 1 journée une semaine sur deux pour un coût de 5 576.50€ par an. Le coût de la journée d'élagage reste à 525€, soit un montant annuel de 22 968.75€ pour 43.75 jours de prestation.

Le Conseil municipal approuve le projet d'accord cadre et le projet de convention à l'unanimité.

14- CONTRAT DE VACATION POUR LA MISE SOUS PLS DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

M. le Maire informe le conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

La vacation se définit grâce à trois critères :

- Exécuter un acte déterminé
- Réaliser une tâche discontinue dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunérer à l'acte.

La mise sous pli de la propagande électorale correspond à ces critères.

Le Maire propose de recruter un vacataire pour effectuer la mise sous pli de la propagande électorale le vendredi 06 mars, le contrat de vacation se terminant lorsque la tâche est entièrement réalisée.

Il propose de rémunérer la vacation sur la base d'un taux brut par enveloppe, correspondant à l'indemnité versée à la commune par l'Etat.

Le contrat de vacation est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (M.BRONKHORST).

15- CESSION D'UN TERRAIN DE 800M² A OFFICE SANTE

D.LAMARQUE rappelle l'historique du projet de maison médicale. La commune a mandaté OFFICE SANTE pour une étude de faisabilité. Après restitution de cette étude, le projet est resté suspendu, dans l'attente de la concertation menée par l'ARS et Redon Agglomération.

OFFICE SANTE a relancé le projet auprès du Bureau municipal, un professionnel de santé (laboratoire d'analyses médicales) étant intéressé par le projet. OFFICE SANTE a adressé cette semaine un courrier d'engagement pour l'acquisition d'une parcelle de 800m² environ sur les réserves foncières de la commune, à proximité de la maison paramédicale.

Le projet consisterait en :

- 2 cabinets médicaux
- 1 cabinet dentaire
- 1 cabinet infirmier
- 1 laboratoire d'analyses médicales.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la cession d'un terrain de 800m² à OFFICE SANTE pour un projet de maison médicale, les frais de bornage et les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 55.

Le Maire,
D. CHAUVIÈRE



Le Secrétaire de séance,
S.CARPENTIER

A blue ink signature of S. Carpentier.

